



COURNON
d' A u v e r g n e

BUDGET VILLE

SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

La finalité principale de ce document est d'améliorer la lisibilité du compte administratif qui vous a été distribué. Il présente les réalisations de l'exercice 2020 et propose des explications permettant de comprendre les modifications les plus importantes intervenues par rapport à l'exercice précédent.

Il semble important de rappeler, comme nous l'avons déjà évoqué lors de la présentation du rapport d'orientations budgétaires, que l'exercice 2020 a été fortement marqué par la crise sanitaire de la Covid-19. Cette dernière, bien que non exclusive, apportera néanmoins de nombreuses réponses quant aux écarts constatés entre les deux exercices.

Aussi, après avoir étudié les résultats globaux du compte administratif de la Ville, nous examinerons tout d'abord la section de fonctionnement, chapitre par chapitre, puis la section d'investissement, en dépenses et en recettes.

I – LES RÉSULTATS 2020

Les réalisations 2020 sont les suivantes :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE	7 337 628,51	7 546 867,00	22 189 151,36	23 258 798,65
RÉSULTATS DE L'EXERCICE		209 238,49		1 069 647,29
RÉSULTATS REPORTEES	605 433,57			1 906 038,36
RÉSULTATS DE CLÔTURE	396 195,08			2 975 685,65
RESTES A RÉALISER	1 025 080,00	1 486 620,00		
TOTAUX CUMULES	1 421 275,08	1 486 620,00		2 975 685,65
RÉSULTATS DÉFINITIFS NETS		65 344,92		2 975 685,65

L'excédent de fonctionnement qui totalise 2 975 685,65 € sera affecté au budget primitif 2021 comme suit :

- en investissement pour 1 080 000 €, en vue du financement des équipements à venir ;
- en fonctionnement pour son solde, soit 1 895 685,65 €.

II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES			22 189 151,36	
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés	
			Mandats émis	Charges rattachées
011	Charges à caractère général	4 514 950,00	3 553 401,36	153 016,71
012	Charges de personnel et frais assimilés	13 448 300,00	12 673 442,15	494,36
014	Atténuations de produits	100 310,00	68 395,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 134 380,00	3 934 674,58	1 200,00
Total des dépenses de gestion courante		22 197 940,00	20 229 913,09	154 711,07
66	Charges financières	443 210,00	247 884,29	170 273,31
67	Charges exceptionnelles	11 300,00	9 943,40	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		22 652 450,00	20 487 740,78	324 984,38
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	928 170,00		
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	1 378 330,00	1 376 426,20	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 306 500,00	1 376 426,20	
TOTAL		24 958 950,00	21 864 166,98	324 984,38

Le pourcentage de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement est de 91,88 %.

1) Les charges à caractère général

Prévisions 2020	Réalisations 2020	Réalisations 2019
4 514 950,00	3 706 418,07	4 256 038,05

Ce chapitre, en baisse de 12,91 %, soit 549 620 €, est constitué de trois grands blocs :

➤ Les comptes 60 « achats » regroupent toutes les acquisitions nécessaires au fonctionnement des services : eau, électricité, carburants, alimentation, outillage, fournitures diverses, vêtements de travail, produits d'entretien ..., mais également l'ensemble des fournitures nécessaires à la réalisation des travaux en régie.

Les réalisations 2019 s'élevaient à 1 987 111 € et celles de 2020 à 1 887 302 €, soit une baisse de 5,02 % (- 99 809 €) : + 45 545 € sur les fournitures de travaux en régie, - 35 228 € sur l'eau et l'assainissement, - 98 823 € sur les énergies, - 146 731 € sur l'alimentation, + 13 948 € sur les produits d'entretien, + 23 574 € sur les fournitures de petit équipement, + 77 943 € sur les fournitures diverses.

➤ Les comptes 61/62 « autres charges externes » représentent tous les frais relatifs aux prestations extérieures. Ils portent principalement sur les dépenses d'entretien des équipements de la collectivité (entretien et réparation des bâtiments, véhicules et matériels communaux, maintenance, assurances, contrôles réglementaires, ...) mais également sur les dépenses de locations mobilières et immobilières, sur les frais de documentation et de téléphonie, sur les dépenses d'affranchissement et de publications ou encore sur les frais associés aux manifestations et cérémonies municipales.

Les réalisations 2019 étaient de 2 176 736 €, celles de 2020 sont de 1 722 481 € soit une baisse de 20,87 % (- 454 255 €) : - 81 658 € sur les locations mobilières, + 27 499 € sur l'entretien des bâtiments publics, - 27 980 € sur les frais de maintenance, - 32 947 € sur le coût des assurances, + 94 110 € sur les dépenses diverses de rémunération d'intermédiaires (transfert de crédits du compte 6218 vers le compte 6228 pour la prestation de médiation sociale), - 417 980 € sur les fêtes et cérémonies, - 50 320 € sur les dépenses de publication, + 77 116 € sur les frais divers (transfert de crédits du compte 6232 vers le compte 6238 pour les activités et animations du centre d'animation municipal) et - 23 662 € sur les frais de mise en décharge.

➤ Les comptes 635 comptabilisent les impôts fonciers et les taxes sur les véhicules. Les réalisations 2019 et 2020 sont quasiment identiques et s'établissent pour l'année 2020 à 96 635 €.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a des conséquences indéniables sur ce budget de charges à caractère général. Si quelques dépenses ont progressé en lien direct avec la gestion de la pandémie (de l'ordre de 100 000 €, répartis notamment sur les frais d'entretien des locaux, l'achat de masques et les produits de désinfection), d'autres ont très fortement diminué. Estimées aux alentours de 600 000 €, elles concernent notamment le besoin moindre de denrée alimentaires dans le cadre du fonctionnement des restaurants scolaires, pendant et après la période de confinement, la consommation réduite en énergie des équipements municipaux privés d'activité pendant plusieurs mois, ainsi que l'annulation et/ou la modification de certaines manifestations municipales dont le festival Puy-de-Mômes apparaît comme la plus emblématique.

C'est dans ces mêmes termes que l'écart entre les prévisions et les réalisations s'explique. Bien que quelques économies aient été réalisées, résultant à la fois d'une gestion raisonnée et d'un recours aux procédures de marchés publics favorables, c'est essentiellement la crise sanitaire de la Covid-19 qui justifie les différences entre le budget primitif et le compte administratif, toutes les répercussions financières de la pandémie n'ayant pu être prises en compte lors des différentes décisions modificatives.

2) Les charges de personnel

Prévisions 2020	Réalisations 2020	Réalisations 2019
13 448 300,00	12 673 936,51	13 021 994,47

Au regard du volume budgétaire consacré aux dépenses de personnel, la moindre évolution, à la hausse ou à la baisse, peut avoir des répercussions financières importantes sur le budget de la commune. En conséquence, le chapitre 012 fait l'objet d'une attention particulière et d'un suivi très encadré.

Aussi, après une année 2019 légèrement en hausse sur le volet de la masse salariale (+ 0,96%), l'exercice 2020 enregistre une baisse significative de près de 350 000 € (- 2,67%) pour atteindre le niveau de réalisation le plus bas enregistré depuis 2017, année de transfert de compétences vers la Métropole.

La moindre réalisation de ce chapitre connaît plusieurs raisons :

- un transfert des dépenses de l'ordre de 75 000 €, comme indiqué précédemment, du compte 6218 vers le compte 6228 pour la prestation de médiation sociale ;
- des dépenses en direction des contrats aidés en diminution de près de 85 000 €, du fait du choix de la municipalité de ne pas renouveler tous les contrats arrivés à échéance (en 2020, la ville ne compte plus que 12 contrats aidés contre 24 en 2019) ;
- une économie d'un peu plus de 12 000 € sur les cotisations auprès du CNFPT qui a fait le choix de ne pas facturer les mois de novembre et de décembre 2020 eu égard à la difficulté à maintenir les formations à destination des agents publics au cours de l'exercice 2020 ;
- une baisse de rémunération des personnels non titulaires de l'ordre de 115 000 € presque exclusivement liée à la crise sanitaire (besoin restreint en animateurs du fait du confinement pendant la période des vacances scolaires, recrutement des saisonniers et des jobs d'été très largement réduit, recours aux intermittents du spectacle non nécessaire en raison de l'annulation de plusieurs manifestations dont le festival jeune public notamment).

Comme pour le chapitre précédent, l'écart entre les prévisions et les réalisations a plusieurs justifications :

- les agents à ½ traitement pour raison de santé sont, par prudence, prévus à plein traitement dans l'optique où ils pourraient reprendre leur activité ;
- une enveloppe de crédits est toujours prévue pour les agents qui pourraient bénéficier en cours d'année d'un changement de grade suite à la réussite à un concours ou à un examen professionnel ;
- les inscriptions budgétaires prévoient systématiquement une augmentation du point d'indice afin de faire face aux éventuelles mesures gouvernementales ;
- certains recrutements ont dû être reportés faute de candidats suffisants, la crise sanitaire rendant d'autant plus timide les candidatures extérieures.

3) Les atténuations de produits

Sur l'exercice 2020, le FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) est la principale composante de ce chapitre. Il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes, pour la reverser à d'autres intercommunalités et communes moins « favorisées ».

Pour 2020, la dépense s'élève à 68 395 €, en baisse de 7,95 % par rapport à 2019.

4) Les autres charges de gestion courante

Prévisions 2020	Réalisations 2020	Réalisations 2019
4 134 380,00	3 935 874,58	3 760 731,44

Le chapitre 65 est en hausse de 175 144 €, soit + 4,66 %.

Les indemnités et cotisations des élus enregistrent une légère baisse (- 11 876 €), tout comme les contributions de la commune aux organismes de regroupement (- 49 766 €). Face à la crise sanitaire, l'EPF SMAF a, en effet, décidé d'apporter son soutien aux collectivités territoriales, en ne refacturant pas, sur l'exercice 2020, les impôts fonciers des parcelles qu'il porte en notre nom.

S'agissant des subventions de fonctionnement, elles enregistrent quant à elles, une hausse de plus 260 000 €. Plus en détail, si les subventions à destination des associations cournonnaises comptabilisent une baisse de l'ordre de 45 000 € (les enveloppes de subventions exceptionnelles n'ayant quasiment pas été attribuées en 2020 du fait de la non réalisation des actions associées), les subventions en direction des budgets annexes ont très largement progressé. La subvention au CCAS a augmenté de 20 000 € pour être portée à 1 781 000 € et les subventions d'équilibre en direction des budgets relevant d'une activité économique (Camping du Pré des Laveuses, Cinéma le Gergovie et Complexe festif de l'Astragale notamment) ont dû être abondées de 286 000 € par rapport à l'exercice précédent, afin de faire face aux fortes baisses de recettes d'exploitation liées au contexte sanitaire exceptionnel.

Enfin, la dépense liée au reversement de la prestation de service enfance jeunesse au CCAS est en baisse de 28 875 € pour 2020 (en lien direct avec la fermeture temporaire de l'activité pendant la période de confinement). Réciproquement, la recette en provenance de la CAF pour son soutien à la politique de développement en matière d'accueil est également en baisse.

5) Les charges financières

Prévisions 2020	Réalisations 2020	Réalisations 2019
443 210,00	418 157,60	458 225,12

Ce chapitre, qui intègre les intérêts des emprunts auprès des organismes bancaires et auprès du SMAF, baisse de 8,74 %, soit 40 068 €.

Les intérêts bancaires représentaient 422 031 € en 2019 et ils s'élèvent à 393 538 € en 2020. Globalement, la commune continue de bénéficier de conditions de recours à l'emprunt très favorables liées à un taux moyen relativement bas. En outre, deux remarques sont à apporter : d'une part, les nouveaux prêts contractés sont signés à des taux inférieurs au taux moyen de notre stock de dettes et d'autre part, les emprunts mobilisés à un taux d'intérêt plus élevé vieillissent. Mécaniquement, la part consacrée au règlement des intérêts diminue au profit d'une part plus importante de remboursement en capital.

Concernant la dette au SMAF, elle génère 20 747 € d'intérêts en 2020 contre 32 831 € en 2019. De nombreuses parcelles ont été intégrées à l'actif de la commune dans le courant de l'année 2020 réduisant ainsi les frais de portage foncier.

6) Les charges exceptionnelles

Prévisions 2020	Réalisations 2020	Réalisations 2019
11 300,00	9 943,40	56 246,94

Le chapitre 67, de par son caractère exceptionnel, permet difficilement des comparaisons avec les exercices précédents.

En 2020, les dépenses liées à ce chapitre concernent quasiment exclusivement des annulations de titres sur exercices antérieurs en vue de régularisations diverses (mutualisation ascendante 2019, taxe locale sur la publicité extérieure et droits d'entrée pour les spectacles culturels notamment).

7) Les opérations d'ordre

Elles sont regroupées au chapitre 042, égal au chapitre 040 en recettes d'investissement. Ce sont les valeurs nettes comptables des biens cédés, les plus-values sur cessions et les amortissements. Pour 2020, elles s'élèvent à 1 376 426 €.

LES RECETTES

23 258 798,65

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés	
			Titres émis	Produits rattachés
013	Atténuations de charges	70 550,00	76 391,84	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes div	1 979 000,00	1 945 957,79	0,00
73	Impôts et taxes	16 200 281,64	16 459 277,48	0,00
74	Dotations et participations	3 328 460,00	3 351 708,65	0,00
75	Autres produits de gestion courante	289 600,00	268 652,55	0,00
Total des recettes de gestion courante		21 867 891,64	22 101 988,31	0,00
76	Produits financiers	155 410,00	155 411,83	0,00
77	Produits exceptionnels	34 710,00	72 490,72	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		22 058 011,64	22 329 890,86	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	994 900,00	928 907,79	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		994 900,00	928 907,79	
TOTAL		23 052 911,64	23 258 798,65	0,00
Pour information				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		1 906 038,36		

Le pourcentage de réalisation des recettes réelles de fonctionnement est de 101,23 %.

1) Les atténuations de charges

Prévisions 2020	Réalisations 2020	Réalisations 2019
70 550,00	76 391,84	104 296,60

Sont comptabilisés ici les remboursements sur rémunérations versés par l'assurance du personnel. La prévision et la comparaison sur plusieurs exercices des remboursements sur rémunérations sont difficiles car elles dépendent des accidents du travail, des maladies, maternités, ...

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2018, la Municipalité n'est plus assurée désormais que pour les risques décès, accidents du travail, maladie professionnelle et maternité.

2) Les produits des services et du domaine

Prévisions 2020	Réalisations 2020	Réalisations 2019
1 979 000,00	1 945 957,79	2 407 312,02

Ils regroupent les recettes générées par les concessions dans les cimetières, la facturation des services rendus aux habitants (restaurants scolaires, accueil garderie, école de musique, CAM), les entrées des spectacles culturels, les remboursements de frais de la part du CCAS, des budgets annexes et des autres organismes ainsi que les dédommagements des assurances.

Comme certaines dépenses comptabilisées en nette diminution du fait de la crise sanitaire de la Covid-19, les recettes en provenance des services rendus aux habitants ont été très fortement mises à mal. Enregistrant une baisse record de plus de 19 % par rapport à l'exercice précédent (soit – 461 354 €), elles sont la conséquence directe des différentes mesures instaurées pour tenter d'endiguer la pandémie (confinement généralisé, couvre feu, protocoles sanitaires renforcés, ...).

Les redevances à caractère culturel enregistrent la plus forte diminution avec 41 % de recettes en moins (- 89 171 € répartis entre le festival Puy-de-Mômes annulé et la saison culturelle tronquée). Suivent les redevances et droits des services périscolaires qui baissent de 26,12 % (-153 464 € liés à la baisse de la fréquentation des restaurants scolaires et des accueils garderie) ainsi que les autres prestations de service qui chutent de 24,78 % (-54 133 € répartis entre la moindre fréquentation du centre d'animation municipal et les propositions de séjours vacances moins nombreuses).

En outre, les recettes en provenance de la Métropole relatives à la mutualisation ascendante, à la mise à disposition de personnel et à la viabilité hivernale, enregistrent une baisse de près de 75 000 € pour s'établir à la somme de 808 895 €. A cela s'ajoutent des remboursements de frais en diminution de l'ordre de 61 400 €, presque exclusivement liée aux dédommagements de sinistres moins importants que l'année passée.

3) Les impôts et taxes

Prévisions 2020	Réalisations 2020	Réalisations 2019
16 200 281,64	16 459 277,48	16 335 688,64

Ce chapitre est en légère hausse par rapport au CA 2019 avec une évolution de 0,76 % soit + 123 588 €. Outre le produit des taxes « ménage », ce chapitre enregistre également les versements de Clermont Auvergne Métropole (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire), la taxe sur l'électricité, la taxe locale sur la publicité extérieure et la taxe additionnelle aux droits de mutation.

En 2020, les taux d'imposition n'ont pas augmenté. La revalorisation des bases et leur dynamisme ont apporté un produit supplémentaire de 188 746 € portant les recettes fiscales à 13 554 589 €.

	Bases 2019	Bases 2020	% d'augmentation
TH	28 876 301,00	29 204 706,00	1,14%
FB	28 914 183,00	29 452 301,00	1,86%
FNB	116 599,00	114 255,00	-2,01%

S'agissant de l'attribution de compensation et conformément au respect du principe de neutralité budgétaire appliqué aux transferts de compétences opérés au 1^{er} janvier 2017, la recette a été de 1 492 501 € en 2020.

Concernant la taxe locale sur la publicité extérieure et la taxe sur l'électricité, elles affichent en 2020 un niveau de réalisation proche de celui de 2019 (294 926 € en 2020 contre 287 142 € en 2019).

Enfin, la taxe additionnelle sur les droits de mutation s'établit à 692 600 € en 2020. Malgré une baisse significative de 6,75 % par rapport à 2019, il aurait pu être attendu, compte tenu de la crise sanitaire, un niveau de réalisation encore plus faible.

4) Les dotations et participations

Prévisions 2020	Réalisations 2020	Réalisations 2019
3 228 460,00	3 351 708,65	3 273 247,45

La dotation forfaitaire baisse à nouveau en 2020 enregistrant une perte de 71 488 € (soit – 4,13 %) par rapport à 2019. Néanmoins, la dotation globale de fonctionnement apparaît quant à elle en hausse (+ 132 014 €), conséquence directe du retour de l'éligibilité de la commune, pour cet exercice, à la dotation de solidarité urbaine.

Toutefois, le positionnement de la ville dans le rang des communes éligibles à la DSU ne permet pas d'affirmer que cette situation perdurera dans le temps.

En outre, si les allocations compensatrices pour les exonérations et dégrèvements sur les taxes communales sont en hausse (+ 32 673 €), tout comme les participations de l'État dans le secteur de la culture (+ 21 400 €) et de la jeunesse (+ 21 476 €), toutes les autres composantes du chapitre s'affichent en baisse :

- la participation de l'État sur le volet des emplois aidés baisse sensiblement du fait de la réduction de moitié de ces contrats au sein de la commune (- 45 954 €) ;
- le soutien de la Région en direction du festival Puy de Mômes et de la saison culturelle, prévu à hauteur de 40 000 €, n'a pas été comptabilisé sur l'exercice 2020 (son versement devrait néanmoins intervenir dans le courant de l'année 2021) ;
- les aides de la CAF, pour le fonctionnement du centre d'animation municipal et de l'accueil jeunes, diminuent de près de 30 000 €, eu égard à une moindre activité pendant les vacances scolaires due au confinement.

Enfin, la commune enregistre une recette de 18 988 € au titre du FCTVA portant sur les dépenses de fonctionnement 2019 destinées à l'entretien des bâtiments de la collectivité.

5) Les autres produits de gestion

Prévisions 2020	Réalisations 2020	Réalisations 2019
289 600,00	268 652,55	255 313,00

Ce sont les différents loyers encaissés par la commune au titre de son parc de logements locatifs, des salles municipales ou des fermages. Les réalisations 2020 enregistrent une hausse de 5,2 % (+ 13 340 €).

6) Les produits financiers et exceptionnels

	Prévisions 2020	Réalisations 2020	Réalisations 2019
Produits financiers	155 410,00	155 411,83	175 989,25
Produits exceptionnels	34 710,00	72 490,72	490 180,93

Concernant les produits financiers, il s'agit du remboursement par la Métropole, comme le prévoit la convention, des intérêts d'emprunts ayant servi au financement de la voirie avant les transferts de compétences. Pour rappel, l'encours de la dette reprise par la Métropole s'établit, au 1^{er} janvier 2020, à 5 827 262 € et les frais financiers à 764 222 €. Le remboursement de la dette par Clermont Auvergne Métropole prévoit un profil d'amortissement dégressif s'étalant jusqu'en 2031.

Concernant les produits exceptionnels, la comparaison entre plusieurs exercices est difficile et vraisemblablement peu pertinente.

S'agissant de l'exercice 2020, les principales recettes proviennent de la vente de matériels (2 150 €), du bilan de gestion positif de l'EPF SMAF (51 820 €) et de l'encaissement de plusieurs avoirs (5 440 €).

7) Les opérations d'ordre

Elles sont regroupées au chapitre 042 et compensées par les dépenses d'investissement du chapitre 040. On y retrouve habituellement les travaux en régie, l'amortissement des subventions, le transfert des

assurances dommage ouvrage et les moins values sur cessions. L'exercice 2020 comptabilise également, et de manière exceptionnelle, l'intégration des charges liées à la gestion de la crise sanitaire de la Covid-19 en vue de leur étalement sur plusieurs exercices.

Aussi, pour 2020, l'ensemble de ces opérations s'affichent à hauteur de 928 908 €, parmi lesquelles les travaux en régie représentent 510 509 € et les charges « Covid » 370 795 €.

III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES	7 337 628,51
---------------------	---------------------

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	412 400,00	89 447,42	202 000,00
204	Subventions d'équipement versées	572 335,00	526 835,63	44 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 355 005,00	1 161 073,30	625 580,00
23	Immobilisations en cours	624 190,00	374 025,35	153 500,00
Total des dépenses d'équipement		3 963 930,00	2 151 381,70	1 025 080,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 500,00	5 005,98	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 146 310,00	2 143 562,39	0,00
27	Autres immobilisations financières	330 230,00	330 229,73	0,00
Total des dépenses financières		2 482 040,00	2 478 798,10	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		6 445 970,00	4 630 179,80	1 025 080,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	994 900,00	928 907,79	
041	Opérations patrimoniales	1 895 000,00	1 778 540,92	
Total des dépenses d'ordre d'investissement		2 889 900,00	2 707 448,71	
TOTAL		9 335 870,00	7 337 628,51	1 025 080,00
Pour information D 001 solde d'exécution négatif reporté de N-1		605 433,57		

Elles se classent en trois catégories : les dépenses d'équipement, les dépenses financières et les écritures d'ordre.

1) Les dépenses d'équipement

En 2020, elles s'élèvent à 2 151 382 € auxquelles il faut ajouter les travaux en régie pour 510 509 €, ce qui porte le total à 2 661 891 € (contre 3 469 094 € en 2019). Cette année, le taux de réalisation est de 58,67 %, contre 68,43 % en 2019, en raison principalement du coup de frein brutal des activités économiques mises en difficulté par les confinements et les protocoles sanitaires renforcés.

Ces dépenses d'équipement peuvent se détailler en trois groupes : les immobilisations incorporelles (chapitre 20), les immobilisations corporelles (chapitre 21) et les immobilisations en cours (chapitre 23).

➤ Les immobilisations incorporelles : ce sont les acquisitions de logiciels, les frais d'études, les annonces et insertions et les fonds de concours. Les principales réalisations de 2020 sont :

▪ Étude prospective sur l'aménagement de trois secteurs mutables	48 000,00
▪ Étude pour l'installation d'une chaufferie bois au groupe scolaire Bournel	6 000,00
▪ Étude hydrogéologique plan d'eau et profil de baignade	6 780,00
▪ Licences informatiques	28 020,00
▪ Fonds de concours à la Métropole pour l'ACI	501 780,00
▪ Fonds de concours au SIEG pour la réfection d'éclairage	25 055,00

➤ Les immobilisations corporelles : ce sont toutes les acquisitions de matériel, outillage, véhicules, terrains, mobilier et divers aménagements. Les principales dépenses ont été :

▪ Acquisition de parcelles	45 530,00
▪ Aménagement et sauvegarde du patrimoine viticole	57 355,00
▪ Réfection du sol de l'aire multi-sport des Pointilloux	17 390,00
▪ Création d'un parking dans le centre bourg	82 295,00
▪ Sols souples et jeux pour les aires de jeux de la ville	56 290,00
▪ Enrochement des berges de l'Allier	55 825,00
▪ Aménagement du sous sol des locaux de la police municipale	26 920,00
▪ Travaux d'amélioration et de réfection des écoles	233 790,00
▪ Aménagement et réfection des installations sportives	84 410,00
▪ Acquisition d'un véhicule de police municipale	20 485,00
▪ Mise en place d'un réseau radio sécurisé pour la police municipale	14 210,00
▪ Matériel scénique pour la Coloc	53 085,00
▪ Matériel et équipement sportif	53 525,00
▪ Matériel spécifique pour les restaurants scolaires	46 010,00
▪ Instruments de musique	10 235,00

➤ Les immobilisations en cours : ce sont tous les travaux de bâtiments et de voirie sur le domaine privé de la commune pouvant s'étaler sur plusieurs exercices. Nous pouvons notamment citer:

▪ Extension du gymnase Boisset	359 030,00
▪ Rénovation du gymnase des Alouettes	15 000,00

2) Les dépenses financières

Pour 2020, elles s'élèvent à 2 478 798 € contre 2 266 939 € en 2019, en augmentation de 211 859 €.

Concernant le remboursement en capital de la dette, il s'élève à 2 143 562 € contre 1 902 745 € en 2019, soit une hausse entre les deux exercices de 12,66 % (+ 240 817 €). Comme indiqué précédemment, cette augmentation est liée au vieillissement de nos emprunts et donc d'une part consacrée au remboursement en capital plus importante.

S'agissant du remboursement en capital de la dette au SMAF, il est de 330 230 € en 2020 pour 322 531 € en 2019. Pour information, le portage foncier des parcelles situées au cœur de la place Gardet est directement pris en charge par le budget annexe de la ZAC République depuis 2019.

L'évolution de l'encours de la dette (c'est-à-dire la masse globale du capital restant dû) est la suivante :

Encours au 31/12/2019	Encours au 31/12/2020
17 846 699,00	17 603 140,00

Par ailleurs, il convient de rappeler que le volume de cet encours ne tient pas compte de la convention de reprise de dette établie entre la commune de Cournon-d'Auvergne et Clermont Auvergne Métropole. L'encours de dette repris par la Métropole s'élève au 1^{er} janvier 2020 à 5 827 262 €.

En outre, une somme de 5 006 € a dû être restituée eu égard à des demandes de régularisation de taxes d'aménagement perçues à tort (retrait des permis de construire).

3) Les opérations d'ordre

Elles se répartissent entre écritures d'ordre à l'intérieur de la section et écritures d'ordre entre sections.

Les premières, regroupées au chapitre 041, sont des opérations patrimoniales qui s'équilibrent à l'intérieur de la section en dépenses et en recettes : intégration des études, des annonces et insertions, constatation du capital déjà versé lors du rachat de parcelles au SMAF.

- les intégrations d'études et d'annonces s'élèvent à 156 185 €. L'intégration des études relatives au diagnostic et à l'aménagement du plan d'eau représentent à elles seules presque l'intégralité de cette enveloppe ;
- le rachat à l'EPF SMAF de plusieurs parcelles arrivées en fin de portage, initialement prévu en 2019, atteint la somme de 1 622 355 € en 2020.

Les secondes, regroupées au chapitre 040 et qui s'équilibrent avec les recettes de fonctionnement du chapitre 042, sont composées de l'amortissement des subventions, des moins-values sur cessions et des travaux en régie. Comme indiqué précédemment, elles comptabilisent également cette année, l'intégration des charges liées à la gestion de la crise sanitaire de la Covid-19.

- S'agissant des travaux en régie, les réalisations s'élèvent à 510 509 €. Ces travaux, effectués par le personnel municipal, concernent aussi bien les plantations : 44 200 € (parc urbain du Grand Mail et espaces publics), les aménagements divers : 323 586 € (aires de jeux, clôtures, aménagement des terrains de sports et de loisirs, installation de cuves de collecte des eaux de pluie, ...), que les travaux de bâtiments : 142 723 € (accessibilité PMR, réfection de locaux administratifs, travaux dans les écoles et les bâtiments sportifs, ...).
- Concernant les charges Covid, elles sont comptabilisées à hauteur de 370 795,25 €, en vue de leur étalement sur 5 ans tel que le prévoit la délibération du conseil municipal du 24 novembre dernier.

LES RECETTES				7 546 867,00
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12
13	Subventions d'investissement	317 520,00	221 737,80	115 020,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 950 393,57	1 900 000,00	1 000 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	691,15	0,00
Total des recettes d'équipement		3 267 913,57	2 122 428,95	1 115 020,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	839 280,00	1 012 725,93	0,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	500 000,00	500 000,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	620,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	756 000,00	756 125,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	376 610,00		371 600,00
Total des recettes financières		2 471 890,00	2 269 470,93	371 600,00
Total des recettes réelles d'investissement		5 739 803,57	4 391 899,88	1 486 620,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>928 170,00</i>		
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>1 378 330,00</i>	<i>1 376 426,20</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>1 895 000,00</i>	<i>1 778 540,92</i>	
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 201 500,00	3 154 967,12	
TOTAL		9 941 303,57	7 546 867,00	1 486 620,00

Elles se composent de trois groupes : les recettes d'équipement (emprunts et subventions), les recettes financières (FCTVA, taxe d'aménagement, produits des cessions, ...) et les recettes d'ordre.

1) Les recettes d'équipement

Les principales subventions reçues en 2020 concernent :

- l'installation de la vidéo protection sur l'espace public : 30 000 € ;
- l'acquisition de matériel scénique pour la Coloc : 15 000 € ;
- la rénovation du gymnase des Alouettes : 42 590 € ;
- l'extension du gymnase Boisset : 130 000 €.

En outre, l'enveloppe d'emprunts nécessaire au financement des investissements 2020 s'élève à 1 900 000 €.

Enfin, une régularisation de 691 € est intervenue en 2020 pour constater un trop versé lié au rachat des parcelles à l'EPF SMAF.

2) Les recettes financières

Ce sont le FCTVA, la taxe d'aménagement, les réserves (affectation en investissement d'une part de l'excédent de fonctionnement N-1) et depuis 2017 la prise en charge d'une partie de la dette par la Métropole.

Le FCTVA dépend de l'ampleur des travaux d'investissement. Il est versé par les services de l'État et représente 16,404 % des dépenses d'équipement TTC. Versé l'année suivant la réalisation des investissements, il représente en 2020, la somme de 373 448 €.

La taxe d'aménagement est une taxe sur les constructions, reconstructions ou agrandissements des bâtiments. Elle est affectée à la section d'investissement pour financer les équipements nécessaires à l'urbanisation. En outre, depuis les transferts de compétences vers la Métropole, la taxe d'aménagement qui grève les permis de construire déposés depuis le 1^{er} janvier 2017, est désormais reversée aux communes à hauteur de 70 %. Son enveloppe pour l'exercice 2020 est de 639 278 €.

S'agissant de l'affectation du résultat de fonctionnement N-1, celui-ci doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement. Il s'élève à 492 170 € en tenant compte des reports de crédits, aussi l'affectation du résultat est de 500 000 €.

Concernant la reprise du capital de la dette par Clermont Auvergne Métropole, elle s'élève, pour l'exercice 2020, à 756 125 €.

Enfin, une recette de 620 € est exceptionnellement comptabilisée sur la ligne des dépôts et cautionnements reçus. Elle correspond au versement d'un dépôt de garantie suite à la mise en location d'un logement situé avenue du Midi.

3) Les recettes d'ordre

Nous avons vu en dépenses qu'elles se répartissaient entre écritures d'ordre à l'intérieur de la section (opérations patrimoniales) et écritures d'ordre entre sections. Chacune des deux catégories ayant déjà fait l'objet d'explications particulières, il n'est pas nécessaire de revenir dessus.

IV – CONCLUSION

A bien des égards, l'exercice 2020 aura été singulier :

- Il s'inscrit comme une année de transition, en étant à la fois le bilan d'une mandature de 6 années et le point de départ d'une nouvelle équipe municipale au service des cournonnais ;
- Il marque le retour de l'éligibilité de la commune à la DSU, en même temps qu'il constate de nouveau une baisse de la dotation forfaitaire ;
- Il reflète, dans son exécution budgétaire et comptable, les conséquences directes de la crise sanitaire de la Covid 19.

Pour autant, et dans un contexte particulièrement tendu, la commune de Cournon-d'Auvergne a su s'adapter et trouver les ressources nécessaires afin de sauvegarder la vie municipale et maintenir une dynamique collective et citoyenne.